

Drame familial...

Il tue sa compagne au cours d'une altercation

SCOM

Libreville/Gabon

Dans un accès de colère, Nicolas Cyril Mandoukou aurait envoyé sa compagne ad patres. Une mort que le mis en cause aura tenté, dans un premier temps, de faire passer pour un suicide. Avant d'admettre la relation de cause à effet entre les coups portés à Chimaine Mbourou Mouandja et le décès clinique de celle-ci, quelques minutes plus tard.

UN drame vient de s'inviter dans un foyer à Mouila, le chef-lieu de la province de la Ngounie. En effet, un homme aurait brutalement mis fin aux jours de sa concubine, à la suite d'une violente altercation, le jeudi 15 février 2018. La victime, Chimaine Mbourou Mouandja, Gabonaise de 36 ans, a rendu l'âme à son arrivée au Centre hospitalier régional (CHR) de cette localité du sud du Gabon. Arrêté plus d'une semaine après, à Sindara, par les éléments de la brigade de gendarmerie de Fougamou, Nicolas Cyril Mandoukou devrait être mis à la disposition de la justice ce mercredi pour répondre, entre autres, des faits d'homicide involontaire.

Une source militaire, approchée dans le cadre de cette affaire, explique que les faits remontent au lundi 15 février dernier. Une dispute entre les deux amants aurait vite dégénéré, l'homme n'ayant pas apprécié des injures proférées à son endroit par sa compagne. C'est ainsi que pris d'un accès de colère, Nicolas Cyril Mandoukou se mettra à porter des coups à Chimaine Mbourou Mouandja. « Le mis en cause dit avoir asséné deux gifles à la victime, assorties d'un coup de pied qui a envoyé celle-ci au sol. Sauf qu'il précise qu'il aurait retenu la dame, de sorte que sa tête ne heurte pas le sol », indique la source.

Au sortir de cette violente altercation, la jeune dame se serait ensuite dirigée dans la chambre. Et, quelques minutes plus tard, l'homme constatera que sa compagne se trouve au plus mal. Aussi, Nicolas Cyril Mandoukou a-t-il conduit la dame au Centre hospitalier régional de Mouila. Malheureusement, elle passera de vie à trépas une fois aux urgences, en début de soirée. Lorsque les parents de Chimaine Mbourou Mouandja ont cherché à savoir les raisons de la mort de leur fille, son compagnon aurait voulu



Photo : D.R

Nicolas Cyril Mandoukou, le présumé meurtrier de sa compagne.

les mener en bateau dans un premier temps, en affirmant que la victime aurait pris des comprimés, dans le but de se suicider. De la bagarre, pas un mot. **RÈGLEMENT À L'AMIABLE REFUSÉ** • Le samedi 24 février, lors des obsèques de la défunte au village Douany, dans le département de Tsamba-Magotsi, la famille de la victime, tenant absolument à découvrir la vérité, a soumis Nicolas Cyril Mandoukou à un ri-

tuel, au cours duquel des sévices corporels lui ont été infligés. A titre d'exemple, du piment a été administré sur les blessures qui lui ont été auparavant causées. Heureusement pour Mandoukou, des personnes de bonne volonté, révoltées par le spectacle, ont alerté la brigade de Fougamou. Quelque temps après, des éléments de cette unité parviendront à extirper le veuf des griffes des beaux-parents, très re-

montés. Pas sans mal, des barricades ayant été érigées sur la voie, pour empêcher les Officiers de police judiciaire (OPJ) d'accéder au lieu du deuil. « C'est à ce moment précis que le mis en cause va révéler ce qui s'est réellement passé entre sa compagne et lui. A savoir qu'il y a eu une relation de cause à effet entre les coups portés à sa compagne et la mort de cette dernière peu de temps après », confie une source judiciaire proche du dossier. Mais la suite de la procédure n'a pas été un long fleuve tranquille. Et pour cause. Les OPJ se seraient heurtés à une résistance farouche des parents de la disparue. Lesquels auraient souhaité que cette affaire connaisse plutôt un règlement à l'amiable avec le clan du mis en cause. Au motif que le couple a des enfants. Et qu'il ne serait pas bon de les priver de la présence de leur géniteur. Cependant, le procureur de la République près le tribunal de première instance de Mouila ayant été mis au courant de la situation, la voie de la justice a fini par s'imposer. C'est aujourd'hui que sieur Mandoukou sera fixé sur son sort, après son audition par un juge d'instruction.

... et découverte macabre à Mouila

Un employé d'Olam Palm trouvé mort au quartier Mangui

BPIM

Mouila/Gabon

LE corps sans vie d'un homme a été retrouvé, le dimanche 18 février 2018, gisant dans une mare de sang au quartier Mangui, dans le deuxième arrondissement de la commune de Mouila. La découverte macabre a été faite très tôt le matin, par les premiers passants, alors qu'ils partaient vaquer à leurs occupations quotidiennes.

Les premiers éléments de l'enquête ont permis de savoir que le macchabée est celui d'un jeune homme appelé Albert Rodrigue Okoumba, plus connu sous le petit nom de "Djédjé". R ressortissant du village Mbinda, dans le département de la Sebékrikolo (Okondja, province du Haut-Ogooué),



Photo : F. Ndongo

Une vue du quartier Mangui où le macchabée a été découvert.

Albert Rodrigue Okoumba était employé à la société Olam Palm Mouila, où il exerçait comme ouvrier agricole sur un site situé au PK 19

du chef-lieu de la province de la Ngounie. Selon les premières constatations, le jour des faits, Okoumba et un frère avaient passé la soirée en-

semble dans un troquet de la ville. Vers 1 h 00 du matin, ils se sont séparés. Les taxis ne circulant plus à cette heure tardive de la nuit, chacun a pris sa

route à pied pour regagner son domicile, le frère empruntant celle qui mène sur la rive droite de la Ngounie - son lieu de résidence - et Albert Rodrigue Okoumba prenant le côté opposé, qui débouche au quartier Mangui où il habitait. Avant de rentrer chez lui, l'employé d'Olam Palm se serait encore arrêté dans un débit de boisson du quartier pour étancher sa soif. Détail important : les deux frères portaient, chacun, un sac à dos. Cet objet a-t-il pu susciter la convoitise de nombreux délinquants qui écumant la cité, au point que ceux-ci s'en seraient ensuite pris à Okoumba pour le lui arracher? Nul ne le sait pour l'instant. Une enquête a été ouverte afin d'en savoir plus sur les circonstances de ce drame.

Faits d'ailleurs

Un garçon retrouvé enterré après avoir été violé, tué et brûlé

Le corps sans vie d'un adolescent, âgé de 13 ans, a été retrouvé enterré au bord d'une route en janvier dernier au Nouveau-Mexique (Etats-Unis). Jeremiah Valencia a été violé, battu à mort et brûlé, avant d'être enterré. Les faits se sont déroulés en novembre dernier. C'est la mère de l'enfant qui s'est confiée à une codétenue. Cette dernière l'a alors dénoncée aux autorités. Le garçon était contraint par sa mère et son beau-père de vivre dans un chenil sans nourriture. Il a ensuite été abusé sexuellement et torturé à mort par son beau-père. Thomas Wayne Ferguson, le beau-père de 42 ans, et la mère, Tracy Ann Peña, 35 ans, ont été inculpés de meurtre.

Décès suspect d'un Belge en Inde

Danny Blytjes, un ressortissant belge s'est rendu en février 2016 à Jamnagar (Inde) pour donner une formation à ses homologues indiens. Mais il a été pris de douleurs au ventre et a été transporté à l'hôpital où son décès a été constaté. Les médecins indiens ont conclu à une mort naturelle. Depuis, le corps a été rapatrié. Et le rapport d'autopsie du médecin Belge est totalement différent. Selon lui, Blytjes est décédé "des suites de coups importants qui ont perforé le foie et mené à une fracture du crâne au niveau du lobe occipital gauche". De plus, l'examen du corps révèle qu'il manque le cœur et les reins. Une enquête a été ouverte en Belgique pour assassinat. Un juge d'instruction belge avait prévu de se rendre en Inde, muni d'une commission rogatoire. Mais il n'est toujours pas parti, deux ans après les faits. Les autorités indiennes n'ont en effet toujours pas donné leur feu vert, malgré les démarches de l'ambassade belge.

Un "ado" poignardé pour une cigarette refusée

À Montpellier (France), un adolescent se trouvait devant la gare SNCF lorsqu'il a été abordé par deux mineurs qui lui ont demandé une cigarette. Mais le jeune homme a refusé. Fou de rage, le duo l'a poignardé. Les deux jeunes ont été interpellés par la police et conduits au commissariat central. Quant à la victime, sa plaie a pu être recousue. Ses jours ne sont plus en danger.